



L'agents entretien d'immeuble est il tenu de ramasser les déjections ?

Par **ali13**, le **17/01/2024** à **13:05**

Bonjour,

ma femme est agent d'entretien d'immeuble.

Dans les partis communes, précisément les cages d'escaliers très souvent elle doit nettoyer les déjections canines et dans certain secteur huamine. Elle ne souhaite plus rammasser et nettoyer le résultaut de ces incivilitées.

Une notes à bien été placé pour rappeler aux locataires de respecter le travail et la dignité de l'agente d'entretien (ma femme). sans succès.

Que risque ma femme au regard du droit du travail si ma femme décide de ne plus néttayer ces déjections ? J'imagine que son employeur peut il sanctionner ma femme pour ça.

Merci pour l'intéret que vous porterais à la question.

Par **yapasdequoi**, le **17/01/2024** à **13:24**

Bonjour,

Elle doit nettoyer tous les déchets sans distinction, selon son contrat de travail.

Son employeur doit lui fournir l'outillage et les équipements de protection adaptés.

Les incivilités des habitants doivent être signalées à son employeur.